



Syndicat Sud CT Région Occitanie
Hôtel de Région
22, boulevard du maréchal Juin
31406 Toulouse Cedex 9
/201 avenue de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2
Syndicat-sudct@laregion.fr

Occitanie, le 4 mars 2024

**LETTRE OUVERTE A L'ATTENTION DE
MME CAROLE DELGA,
PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE
CONCERNANT LE PROJET DE CONVENTIONS 2024-2029
ENTRE LA REGION ET LES LYCEES**

Madame la Présidente de Région,

Le syndicat SUD CT Région Occitanie a participé le jeudi 29 janvier 2024 à un groupe de travail de présentation des projets de conventions d'organisation partenariale entre la Région et les lycées (hors lycées agricoles). Ces conventions s'inscrivent notamment dans un contexte de mise en œuvre de la loi 3DS concernant les secrétaires générales.aux (nouvelle dénomination des ancien.ne.s intendant.e.s/ gestionnaires/ secrétaires d'intendance).

Ces conventions ont pour objet de clarifier les modalités d'exercice des missions et responsabilités réciproques, ce qui est attendu pour beaucoup de parties liées à la gestion des Établissements Publics Locaux d'Enseignement, à commencer par les organisations syndicales représentantes des Agent.e.s Régionaux.ales des Lycées (ARL) au Conseil Régional Occitanie.

Le travail intense de concertation des organisations syndicales des équipes de direction mis en avant dès le préambule des projets de conventions démontre que la collectivité régionale peut, quand elle le veut, prendre le temps et mener à terme un dialogue et une démarche de négociation permettant de dégager des solutions de nature à apaiser les tensions.

Sur le sujet, les tensions et les craintes étaient bien réelles, liées à la mise sous la double autorité des secrétaires généraux, et largement diffusées dans la presse.

Dans ce contexte, et au vu de l'attention portée aux organisations syndicales des équipes de direction des lycées, notre syndicat a fait part lors du groupe de travail de son étonnement face à **l'absence de consultation des organisations syndicales régionales, représentant les personnels ARL, concernant le contenu de ce document pourtant tant attendu.**

En effet, il ne s'est pas passé un Comité Technique Paritaire, un Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail, un Comité Social Territorial ni une Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail sans que ne soient évoquées la question de la double autorité et de la nécessaire mise à plat des responsabilités de chacun.e concernant les ARL.

Suite à nos échanges avec vous le 21 novembre dernier, portant à votre initiative sur la question de l'« absentéisme », les syndicats régionaux avaient, sur le sujet des conventions Région-Lycées, été forces de proposition dès la F3SCT du 30 novembre.

En effet, en déclaration préalable de cette F3SCT, nous avons en intersyndicale CFDT-CGT-FAFPT-SUD-UNSA accepté de travailler le sujet de l'« absentéisme », en demandant que ce travail soit mené avec un accompagnement de l'Agence Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT), et en demandant de reprendre les propositions volontaristes en termes de prévention des risques professionnels établies dans le document dédié aux conventions collectivités-EPLE élaboré par la Caisse Nationale de Retraites des Agent.e.s des Collectivités Locales (CNRACL) que vous trouverez en pièce jointe.

A ce jour, aucun groupe de travail portant sur l'« absentéisme » n'est prévu par le calendrier de « dialogue social », il semble que la collectivité avance seule sur le sujet et que nous ayons une fin de non-recevoir concernant l'accompagnement de l'ARACT. Ce choix est fortement regrettable car cette demande faisait consensus parmi les organisations syndicales présentes en F3SCT, et que cela ne démontre pas une réelle volonté de travail de votre part avec les organisations syndicales régionales.

Nous avons également découvert que les propositions intersyndicales n'ont pas été suivies concernant les éléments relatifs aux conventions, et que vos équipes n'ont semble-t-il pas même pris le temps de consulter le document proposé par la CNRACL, document dont nous avons dû à nouveau signaler l'existence en groupe de travail, et transmis aux équipes RH et de la DEJOS suite au groupe de travail du 29 février.

Nos syndicats ont donc été conviés pour une réunion de présentation de ces projets de convention, qui doivent être votés en Commission permanente le 5 avril prochain, sans que l'avis des organisations syndicales représentatives des personnels ARL n'ait été demandé, sans même une présentation ne serait-ce que pour information en instance. Cette éventualité est pour nous inacceptable et démontre un souci du « dialogue social » à géométrie très variable.

Or, Madame la Présidente, vous aurez par vous-même constaté lors de la rencontre que vous avez eue avec les ARL, le nombre très important de questions des agent.e.s portant sur la double autorité. C'est un sujet capital pour les deux tiers des agent.e.s dont vous avez la responsabilité aujourd'hui.

Par respect pour vos personnels, et par respect également de leurs représentant.e.s et des prérogatives des instances paritaires régionales, nous vous écrivons ce jour pour que ces conventions soient présentées pour avis sur le volet prévention (quasi absent du projet actuel) lors d'une prochaine réunion du CST ou de la F3SCT.

Nous attirons également votre attention sur le caractère inégalement détaillé de cette convention, sens du détail directement proportionnel au temps dédié aux représentant.e.s des diverses parties. Certains articles, pourtant objets de diverses délibérations ou règlements régionaux ou nationaux, sont ainsi très développés.

A l'inverse, les articles consacrés à la clarification des rôles de chaque autorité dans le lycée semblent davantage rédigés pour rassurer les secrétaires générales. aux quant à leurs liens hiérarchiques et leurs modalités de rattachement à la collectivité régionale que pour enfin poser les règles, les compétences et les responsabilités de chaque partie dans le cadre de la gestion partagée des ARL.

Ainsi, il y a des **carences importantes sur tout ce qui relève de la prévention des risques professionnels**, sur le rôle des acteurs de la prévention (Région, Rectorat, proviseur, Assistant.e.s de Prévention, F3SCT, Commission Hygiène et Sécurité...) alors même que les organisations syndicales régionales, dont la nôtre, attendent des éclaircissements sur ce sujet.

Nous demandons donc que ce qui relève du volet prévention des risques professionnels soit davantage renforcé au sein de ces conventions, dans l'objectif de clarifier les responsabilités de chacun.e et de sécuriser les conditions de travail des plus de 5 000 ARL concerné.e.s.

Dans un temps restreint, notre syndicat a fait part de sa volonté de rester force de propositions. Vous pourrez donc trouver, en annexe de ce courrier, une version commentée d'un projet de convention qui nous a été transmis.

Cette version comporte :

- 1/ **quelques interrogations et des demandes d'éclaircissements**,
- 2/ **des demandes de documents** dont nous n'avons jamais disposés malgré nos demandes (livret d'accueil ARL, état des travaux sur les lingeeries, convention relative à la maintenance, convention d'occupation des locaux, la grille d'analyse des impacts biomécaniques du travail...)
- 3/ **des propositions d'intégration d'éléments complémentaires hors du champ de la prévention** (dialogue social, décisions régionales non citées), ou encore **d'appuyer sur le plan régional d'actions pour l'égalité femmes-hommes** afin que cette préoccupation qui est celle affichée par la collectivité soit également celle des lycées...
- 4/ **des propositions étoffées destinées à compléter les articles dédiés à la prévention des risques, à la santé des agent.e.s.** Ces propositions sont en majorité issues du guide de la CNRACL.

C'est sur l'intégration de ces éléments que nous demandons l'avis de la F3SCT, car la Région affiche partout sa volonté d'être une Région d'avance, et a intégré des éléments volontaristes en termes de **renforcement de la prévention primaire** des risques professionnels au sein des Lignes Directrices de Gestion 2024-2029 que vous avez arrêtées en décembre 2023, mais **quand l'occasion se présente d'enfin le formaliser auprès des lycées cela ne se produit pas.**

Notre syndicat partage avec l'ensemble des autres organisations syndicales l'attente d'une politique volontariste de l'exécutif sur le sujet de la prévention, et cela passe par son affirmation via cette convention.

Il est encore possible d'éviter une importante frustration des agent.e.s régionaux.ales des Lycées et de leurs représentant.e.s, frustration inévitable si la Région rate le coche de cette convention, dans un contexte de vieillissement des agent.e.s et de difficultés de recrutements.

C'est aussi et peut-être surtout l'occasion tant attendue par toutes et tous de clarifier et réglementer cette double autorité source de trop nombreuses difficultés quotidiennes pour les ARL.

Nous attirons également votre attention sur la mention au guide de la maintenance comme document de référence, y compris en termes de prévention des risques professionnels, alors même que ce document n'a jamais été ni discuté, ni présenté pour avis de la F3SCT (et avant du CHSCT). **Au vu de son contenu, nous demandons que ce document fasse l'objet d'un avis.**

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir que les encadrant.e.s des lycées se mobilisent actuellement autour de leurs conditions de travail. Nous avons nous-mêmes attiré l'attention sur les enjeux en termes d'égalité femmes-hommes de l'accès des femmes aux postes d'encadrant.e.s, ce qui est le plus souvent le cas sur des postes de responsables d'entretien et/ou de maintenance.

Or, la convention proposée contient une phrase qui pourrait nous laisser penser qu'à terme, les secrétaires généraux.ales pourraient remplacer sur certaines missions, les encadrant.e.s régionaux.ales notamment entretien et maintenance : « assure, dans le cas où il n'y a pas de poste de responsable ARL, conformément aux critères de la dotation, les missions dévolues au responsable ARL (déclinées ci-dessous) ».

Nous avons posé la question lors du Groupe de travail du 29 février et il nous a été répondu que ce n'était pas l'objet actuel de la convention, mais cette réponse ne nous rassure pas et nous espérons que vous saurez éclairer son interprétation.

En effet, les possibilités d'avancement de carrière sont peu nombreuses pour les ARL, d'autant plus les femmes et il semble évident que les postes de responsables de restauration ne sont pas concernés au vu des spécificités techniques du poste. **Se pose donc la question de la possible modification des critères de dotations et de la suppression de certains postes de responsables de l'entretien et/ou de la maintenance dans de petits établissements, voire celle des catégories B dans les plus gros. Or, il s'agit des postes les plus accessibles aujourd'hui aux femmes.**

Madame la Présidente, nous espérons que vous saurez prendre la mesure des attentes de notre organisation syndicale, et nous n'en doutons pas, des autres organisations présentes au sein de la Région Occitanie et en instances, sans oublier les plus de 5 000 agent.e.s qui, au quotidien, souffrent du manque de clarté dans l'exercice de la double autorité. Nous espérons que vous saurez laisser encore un peu de temps à la discussion avec les syndicats représentatifs des ARL, au sein de nos instances.

Cela permettrait de pouvoir pleinement associer les équipes régionales au succès attendu de ces conventions.

Les points que nous demandons de préciser permettront de sécuriser tant les ARL que les chef.fes d'établissement, les secrétaires générales.ales et les services régionaux.

Sans oublier qu'une politique volontariste de réduction des risques professionnels et de renforcement de la prévention primaire sont les leviers incontournables de la réduction de l'« absentéisme », et de l'amélioration du service public régional rendu aux équipes de la communauté éducative, à l'ensemble des élèves et usager.ère.s des lycées d'Occitanie.

Nous restons bien entendu à votre disposition ainsi qu' à celle de l'administration régionale, et bien entendu à celle des agent.e.s, des encadrant.e.s et des organisations syndicales des équipes de direction qui ont tout à gagner à borner clairement les responsabilités de chacun.e.

Veillez recevoir, Madame la Présidente du Conseil Régional Occitanie, nos sincères salutations.

**Les porte-parole du syndicat
SUDCT Région Occitanie**